

Container Label

GROUPE	3	7	FONGICIDE
--------	---	---	-----------

### FONGICIDE COTEGRA<sup>MD</sup>

#### CONCENTRÉ DE SUSPENSION

Pour usage dans les cultures d'haricots secs, des pois secs, des pois chiches, des lentilles, du soja, du canola, du colza (*Brassica* spp.; *Brassica napus* L.) et de la moutarde orientale (*Brassica juncea*)

#### COMMERCIAL (AGRICOLE)

**PRINCIPES ACTIFS :** Boscalid .....250 g/L  
Prothioconazole .... 150 g/L

“Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à 0,008 % et du 2-méthyle-4-isothiazolin-3-one à 0,008 % et 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à 0,024 %, comme agents de conservation”

#### OU

“Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à 0,0400 %, 2-méthyle-4-isothiazolin-3-one à 0,0004 %, 5-chloro-2-méthyle-4-isothiazolin-3-one à 0,0011 % et du 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à 0,024 %, comme agents de conservation”

**NO. D'HOMOLOGATION 32530**

**LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

Avertissement, contient l'allergène soja

**EN CAS D'URGENCE ASSOCIÉE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU  
DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONER LE JOUR OU LA NUIT  
AU 1 (800) 454-2673**



**ATTENTION**

**POISON**

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**CONTENU NET :** 0,1 L à Vrac

BASF Agricultural Solutions Canada Inc.  
510 - 28 Quarry Park Blvd. SE  
Calgary, Alberta T2C 5P9  
1-877-371-2273

COTEGRA est une marque déposée de BASF SE, utilisé sous licence par BASF Agricultural Solutions Canada Inc.

## PRÉCAUTIONS

1. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
2. **NE PAS** avaler le produit. Nocif en cas d'ingestion, d'inhalation ou d'absorption par la peau.
3. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.
4. Laver soigneusement les parties de la peau avant été exposées au produit après la manipulation et avant de manger, de boire ou de fumer.
5. **NE PAS** retourner dans la zone traitée pendant 24 heures après l'application.
6. Porter une chemise à manches longues, un pantalon et des gants résistant aux produits chimiques lors du mélange, du chargement, de l'application, du nettoyage et des réparations. Porter des lunettes de protection ou un écran facial lors du mélange ou du chargement.
7. Si les vêtements deviennent contaminés, retirer les et laver les à l'écart d'autres vêtements avant de les porter à nouveau.
8. Nettoyer soigneusement l'équipement de pulvérisation après utilisation.
9. **NE PAS** contaminer les eaux à usage domestique ou les eaux d'irrigation, les lacs, les cours d'eau ou les étangs lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.
10. Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones habitées ou vers des zones d'activité humaine telles que des résidences, des chalets, des écoles, et des superficies récréatives. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des ajustements du pulvérisateur.

## MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques. Observer les zones tampons spécifiées dans le **MODE D'EMPLOI**. **NE PAS** appliquer aux endroits où il peut y avoir ruissellement. Les caractéristiques topographiques pouvant entraîner du ruissellement après une pluie abondante comprennent, entre autres les pentes allant de moyennes à abruptes, les sols nus, les sols mal drainés (p. ex. les sols compacts ou à texture fine), etc. Si la pluie est imminente, retarder l'application. Le boscalid est persistant et a des effets rémanents; il est recommandé de ne pas utiliser le **fongicide COTEGRA** contenant du boscalid dans les endroits traités avec ce produit pendant la saison précédente.

## PREMIERS SOINS

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INGESTION :** Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**EN CAS D'INHALATION :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

## RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

## ENTREPOSAGE

1. Conserver le produit non utilisé dans le contenant d'origine hermétiquement fermé. Protéger du gel.
2. **NE PAS** expédier ou entreposer près de la nourriture pour les humains et les animaux, des semences et des engrais.
3. Entreposer le produit sous clef dans un endroit frais, sec, bien ventilé et sans drain sous le plancher.

## ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

### **Contenants Recyclables**

**NE PAS** utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

### **Contenants Récupérables**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant).

### **Contenant à Remplissages Multiples**

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

### **Contenants Non Récupérables**

Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale. Rendre le contenant inutilisable à d'autres fins. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

## **AVIS À L'UTILISATEUR**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

GROUPE	3	7	FONGICIDE
--------	---	---	-----------

**FONGICIDE COTEGRA<sup>MD</sup>**

**CONCENTRÉ DE SUSPENSION**

Pour usage dans les cultures d'haricots secs, des pois secs, des pois chiches, des lentilles, du soja, du canola, du colza (*Brassica* spp., *Brassica napus* L.) et de la moutarde orientale (*Brassica juncea*)

**COMMERCIAL (AGRICOLE)**

**PRINCIPES ACTIFS :** Boscalid .....250 g/L  
Prothioconazole .... 150 g/L

“Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à 0,008 % et du 2-méthyle-4-isothiazolin-3-one à 0,008 % et 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à 0,024 %, comme agents de conservation”

**OU**

“Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à 0,0400 %, 2-méthyle-4-isothiazolin-3-one à 0,0004 %, 5-chloro-2-méthyle-4-isothiazolin-3-one à 0,0011 % et du 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à 0,024 %, comme agents de conservation”

**NO. D'HOMOLOGATION 32530**

**LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

Avertissement, contient l'allergène soja

**EN CAS D'URGENCE ASSOCIÉE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU  
DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONER LE JOUR OU LA NUIT  
AU 1 (800) 454-2673**



**ATTENTION**

**POISON**

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**CONTENU NET :** 0,1 L à Vrac

BASF Agricultural Solutions Canada Inc.  
510 - 28 Quarry Park Blvd. SE  
Calgary, Alberta T2C 5P9  
1-877-371-2273

COTEGRA est une marque déposée de BASF SE, utilisé sous licence par BASF Agricultural Solutions Canada Inc.

## PRÉCAUTIONS

1. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
2. **NE PAS** avaler le produit. Nocif en cas d'ingestion, d'inhalation ou d'absorption par la peau.
3. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.
4. Laver soigneusement les parties de la peau avant été exposées au produit après la manipulation et avant de manger, de boire ou de fumer.
5. **NE PAS** retourner dans la zone traitée pendant 24 heures après l'application.
6. Porter une chemise à manches longues, un pantalon et des gants résistant aux produits chimiques lors du mélange, du chargement, de l'application, du nettoyage et des réparations. Porter des lunettes de protection ou un écran facial lors du mélange ou du chargement.
7. Si les vêtements deviennent contaminés, retirer les et laver les à l'écart d'autres vêtements avant de les porter à nouveau.
8. Nettoyer soigneusement l'équipement de pulvérisation après utilisation.
9. **NE PAS** contaminer les eaux à usage domestique ou les eaux d'irrigation, les lacs, les cours d'eau ou les étangs lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.
10. Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones habitées ou vers des zones d'activité humaine telles que des résidences, des chalets, des écoles, et des superficies récréatives. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des ajustements du pulvérisateur.

## MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques. Observer les zones tampons spécifiées dans le **MODE D'EMPLOI**. **NE PAS** appliquer aux endroits où il peut y avoir ruissellement. Les caractéristiques topographiques pouvant entraîner du ruissellement après une pluie abondante comprennent, entre autres les pentes allant de moyennes à abruptes, les sols nus, les sols mal drainés (p. ex. les sols compacts ou à texture fine), etc. Si la pluie est imminente, retarder l'application. Le boscalid est persistant et a des effets rémanents; il est recommandé de ne pas utiliser le **fongicide COTEGRA** contenant du boscalid dans les endroits traités avec ce produit pendant la saison précédente.

## PREMIERS SOINS

**En cas de contact avec les yeux:** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements:** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'ingestion:** Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas d'inhalation:** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence la bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

## RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

## INFORMATION GÉNÉRALE

Cet emballage contient du **fongicide COTEGRA** en suspension, concentré à 400 g/L. Les principes actifs du **fongicide COTEGRA** appartiennent au carboxamide (groupe 7) et au triazole (groupe 3) des groupes de fongicides.

Le **fongicide COTEGRA** a un effet protecteur car il empêche la germination des spores et un effet curatif et éradiquant car il inhibe la croissance du mycélium et la sporulation du champignon sur la surface foliaire. Le **fongicide COTEGRA** peut être ainsi appliqué soit avant ou après l'infection. Cependant, une meilleure gestion des maladies est obtenue lorsque le **fongicide COTEGRA** est utilisé dans le cadre d'un programme de pulvérisation planifié à intervalle régulier et employé en rotation avec d'autres fongicides.

**MODE D'EMPLOI** (Consulter les sections spécifiques à chaque groupe de culture)

Appliquer les taux recommandés du **fongicide COTEGRA** tels que mentionnés dans les tableaux du taux d'application ci-dessous. Appliquer le **fongicide COTEGRA** avec un équipement de pulvérisation terrestre ou aérien tel qu'indiqué. L'équipement devrait être ajusté régulièrement.

## MÉLANGE EN RÉSERVOIR

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons sans pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec BASF Agricultural Solutions Canada Inc. ("BASF") au 1-877-371-2273 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Ce ne sont pas toutes les variétés et cultivars qui ont été testés selon les possibilités de combinaisons de mélange en réservoir. Les conditions locales peuvent influencer la tolérance de la culture et peuvent ne pas correspondre à celles présentes lorsque BASF a effectué les tests. L'incompatibilité physique, une diminution de la suppression des maladies, ou des dommages à la culture peuvent résulter du mélange de **fongicide COTEGRA** avec d'autres produits. Ainsi, avant l'utilisation de tout mélange en réservoir (fongicides, insecticides, herbicides, engrais liquides, produits de suppression biologique, adjuvants et additifs), évaluer la combinaison sur une petite portion de la culture à traiter afin de s'assurer qu'une réponse phytotoxique ne surviendra pas suite à une application. Consulter un représentant de BASF ou les répondants agricoles locaux pour plus de renseignements concernant les additifs.

### Détermination de la compatibilité du mélange en réservoir

Pour déterminer la compatibilité, mélanger dans une petite cruche toutes les composantes de la bouillie finale dans les quantités proportionnelles. Ajouter les composantes pour le test avec la cruche dans l'ordre suivant : poudres mouillables et granules dispersibles dans l'eau, liquides fluides et suspensions, formulations de concentrés émulsifiables et solutions. Si la bouillie ne forme de boules ou des flocons, sédiments, gelée, pellicules ou couches huileuses, ou autres précipités dans les 2 heures après le mélange et peut être facilement remis en suspension avec une agitation, le mélange qui a été testé est alors compatible. Toujours respecté l'étiquette la plus stricte concernant les précautions lors du mélange en réservoir.

### Tableau du taux d'application pour les haricots secs

Application terrestre et aérienne

Culture	Maladie	Dose d'application (L/ha)
Les haricots secs, les fèves et les féveroles	Répression : Pourriture sclérotique ( <i>Sclerotinia sclerotiorum</i> )	1,0
<p>Appliquer le <b>fongicide COTEGRA</b> au stade 20 à 50% de floraison. Appliquer une deuxième fois 7 à 14 jours plus tard si la maladie persiste ou si les conditions climatiques sont favorables au développement de la maladie. Utiliser l'intervalle le plus court lorsque le risque de maladie est élevé pour obtenir une protection de longue durée et un rendement maximal.</p>		
<p><i>Lupinus</i> spp. (les graines de lupin, le lupin doux, le lupin blanc et le lupin blanc doux)</p> <p><i>Phaseolus</i> spp. (les haricots de grande culture {haricots secs et colorés} tels que le haricot rognon, noir, canneberge, rose, le petit haricot rond blanc, le haricot pinto, le haricot téparry et le haricot de Lima)</p> <p><i>Vigna</i> spp. (le haricot adzuki, dolique à œil noir, dolique mongette, niébé, le pois crowder, le haricot mat, le haricot mungo, le haricot riz, le haricot urd, le pois sud, la fève des marais ou laourgane)</p>		

### Tableau du taux d'application pour des pois chiches, des pois secs et des lentilles

Application terrestre et aérienne

Culture	Maladie supprimée ou réprimée	Taux d'application (L/ha)
Pois chiches	Suppression : Ascochytose ( <i>Ascochyta rabiei</i> )	0,7
	Répression : Pourriture sclérotique ( <i>Sclerotinia sclerotiorum</i> ) Moisissure grise ( <i>Botrytis cinerea</i> )	0,7
Lentilles	Suppression au taux élevé et répression au taux le plus faible : Anthracnose ( <i>Colletotrichum lentis</i> )	0,6 à 0,7
	Suppression : Pourriture sclérotique ( <i>Sclerotinia sclerotiorum</i> )	0,7
	Répression : Moisissure grise ( <i>Botrytis cinerea</i> )	0,7

Culture	Maladie supprimée ou réprimée	Taux d'application (L/ha)
Pois des champs (sec)	<u>Suppression au taux élevé et répression au taux le plus faible :</u> Brûlure ascochytiq ( <i>Mycosphaerella pinodes</i> ) Ascochytose ( <i>Ascochyta pinodes</i> )	0,6 à 0,7
	<u>Répression :</u> Pourriture sclérotique ( <i>Sclerotinia sclerotiorum</i> )	0,7
<p>Appliquer le <b>fongicide COTEGRA</b> au début de la floraison ou à l'apparition des symptômes de maladies (les premiers signes de maladie). Appliquer une deuxième fois 7 à 14 jours plus tard si la maladie persiste ou si les conditions climatiques sont favorables au développement de la maladie. Utiliser l'intervalle le plus court lorsqu'on s'attend à ce que la pression de la maladie soit élevée.</p> <p>Utiliser la dose plus élevée pour la suppression de l'antracnose sur les lentilles si les conditions climatiques sont favorables au développement de la maladie (c'est-à-dire des conditions humides ou mouillées) et/ou lorsqu'il existe des facteurs qui augmentent le risque de la maladie (c'est-à-dire des rotations de courte durée avec des cultures sensibles, des antécédents de la maladie, et une forte possibilité de présence d'inoculum).</p>		

**Tableau du taux d'application pour le canola, le colza (*Brassica* spp., *Brassica napus* L.) et la moutarde orientale (*Brassica juncea*)**

Application terrestre et aérienne

Culture	Maladie supprimée	Taux d'application (L/ha)
Le canola, le colza ( <i>Brassica</i> spp., <i>Brassica napus</i> L.) et la moutarde orientale ( <i>Brassica juncea</i> )	Pourriture sclérotique de la tige ( <i>Sclerotinia sclerotiorum</i> )	0,6 à 0,7
<p>Appliquer le <b>fongicide COTEGRA</b> au stade 20 à 50 % de floraison pour supprimer la pourriture sclérotique de la tige (<i>Sclerotinia sclerotiorum</i>). Appliquer une deuxième fois 7 à 14 jours après, jusqu'à pleine floraison, si la maladie persiste ou si les conditions climatiques sont favorables au développement de la maladie. Utiliser l'intervalle le plus court lorsque le risque de maladie est élevé pour obtenir une protection de longue durée et un rendement maximal.</p> <p>Choisir la dose d'utilisation en fonction de la pression de la maladie. Utiliser la dose plus élevée si les conditions climatiques sont favorables au développement de la maladie (c'est-à-dire des conditions humides ou mouillées) et/ou lorsqu'il existe des facteurs qui augmentent le risque de la maladie (c'est-à-dire des rotations de courte durée avec des cultures sensibles, des antécédents de la maladie, et une forte possibilité de présence d'inoculum).</p>		

## Tableau du taux d'application pour le soja

Application terrestre et aérienne

Culture	Maladie supprimée ou réprimée	Taux d'application (L/ha)
Le soja	Suppression : Tache ocellée ( <i>Cercospora sojina</i> ) Rouille du soja ( <i>Phakopsora pachyrhizi</i> ) Brûlure phomopsienne ( <i>Diaporthe phaseolorum</i> )	0,7
	Répression : Pourriture sclérotique ( <i>Sclerotinia sclerotiorum</i> ) Septorioses taches brunes ( <i>Septoria glycines</i> )	0,7

Appliquer le **fongicide COTEGRA** avant le développement de la maladie lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie ou à l'apparition des symptômes de maladies (les premiers signes de maladie). Appliquer une deuxième fois 7 à 14 jours plus tard si la maladie persiste ou si les conditions climatiques sont favorables au développement de la maladie. Utiliser l'intervalle le plus court lorsque le risque de maladie est élevé pour obtenir une protection de longue durée et un rendement maximal.

## Restrictions et Limitations spécifiques aux cultures

Culture	Période minimale entre l'application et la récolte (IAR)	Taux maximal de produit par hectare par application (L)	Nombre maximal d'applications par an	Taux maximal de produit par hectare par an (L)
Les haricot secs	21 jours	1,0	2	2,0
Les pois chiches	21 jours	0,7	2	1,4
Le soja	21 jours	0,7	2	1,4
Les lentilles	21 jours	0,7	2	1,4
Les pois secs	21 jours	0,7	2	1,4
Le canola, le colza ( <i>Brassica</i> spp., <i>Brassica napus</i> L.), et la moutarde orientale ( <i>Brassica juncea</i> )	36 jours	0,7	2	1,4

### Application terrestre

Appliquer le **fongicide COTEGRA** en respectant les taux et la période d'application mentionnés (spécifiques aux cultures) lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie. Employer un volume d'eau minimum de 100 L/ha et s'assurer de recouvrir soigneusement le

feuillage. Consulter les recommandations du fabricant de buse relativement à la pression de pulvérisation de chacune des buses.

### **Application aérienne**

Appliquer le **fongicide COTEGRA** en respectant les taux et la période d'application mentionnés (spécifiques aux cultures) lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie. Employer un volume d'eau minimum de 50 L/ha. S'assurer de recouvrir soigneusement le feuillage. Consulter les recommandations du fabricant de buse relativement à la pression de pulvérisation de chacune des buses.

### **Instructions pour les applications aériennes**

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette. Les précautions à prendre ainsi que les directives et les taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible. S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

### **Mises en garde concernant l'utilisation**

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le *Guide national d'apprentissage – Application de pesticides par aéronef*, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes.

Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées devraient être respectées. Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

### **Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire**

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé. Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage. Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, une combinaison et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses. Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

## Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-877-371-2273. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial.

## Restrictions

### Application par pulvérisateur agricole

**NE PAS** appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer avec des gouttelettes plus petites que la classification moyenne de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

### Application aérienne

**NE PAS** appliquer pendant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à la hauteur de vol sur le site de l'application. **NE PAS** appliquer avec des gouttelettes plus petites que la classification moyenne de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). Afin de réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef, l'espacement des buses le long de la rampe d'aspersion NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

### Zones tampons de pulvérisation

Aucune zone tampon de pulvérisation n'est requise pour l'utilisation des méthodes ou des équipements de pulvérisation suivants : pulvérisateur manuel ou à réservoir dorsal, pulvérisateur intercalaire avec écrans protecteurs, traitement localisé, bassinage du sol et incorporation au sol.

Les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (comme les prairies, les forêts, les plantations brise-vent, les boisés, coupevent, les grands pâturages, les zones riveraines et les arbustes) et des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et les habitats estuariens ou marins.

Méthode d'application	Culture		Zone tampon de pulvérisation (mètres) requise pour la protection de :			
			Habitat d'eau douce d'une profondeur de		Habitats estuariens/marins d'une profondeur de	
			Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m
Pulvérisateur agricole	Les haricots secs, les pois chiches, les lentilles, les pois des champs, le soja, le canola, le colza et la moutarde		1	1	1	1
Aérienne	Haricots secs	Voilure fixe	10	1	10	1
		Voilure tournante	10	1	5	1
		Voilure fixe	10	1	5	1

Méthode d'application	Culture		Zone tampon de pulvérisation (mètres) requise pour la protection de :			
			Habitat d'eau douce d'une profondeur de		Habitats estuariens/marins d'une profondeur de	
			Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m
	Pois chiches, lentilles, pois des champs, soja et les cultures oléagineuses (canola, colza et moutarde)	Voilure tournante	5	1	2	1

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

Lorsque les mélanges en réservoir sont autorisés, consulter les étiquettes des produits d'association et observer la zone tampon de pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) des produits impliqués dans le mélange en cuve et appliquer en utilisant le plus gros calibre de gouttelettes de pulvérisation (classification de l'ASAE) précisé sur les étiquettes des produits d'association.

## RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il convient de noter que **fongicide COTEGRA** contient un fongicide appartenant à la fois au groupe 3 et au groupe 7. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants à **fongicide COTEGRA** et à d'autres fongicides du groupe 3 et du groupe 7. Au fil du temps, il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont utilisés de façon répétée dans mêmes champs. Il peut également exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux fongicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le **fongicide COTEGRA** ou d'autres fongicides du même groupe 3 ou groupe 7 avec des produits qui appartiennent à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des fongicides qui appartiennent à un groupe différent et qui sont efficaces contre les pathogènes ciblés.
- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les maladies qui privilégie les inspections sur le terrain, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui prévoit l'acquisition d'une résistance chez les plantes hôtes, les répercussions des conditions environnementales sur

l'apparition des maladies, les seuils déclencheurs de maladie de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.

- Le cas échéant, utiliser des modèles de prévision des maladies afin d'appliquer les fongicides au moment propice.
- Surveiller les populations fongiques traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance. Informer BASF en présence d'une baisse possible de sensibilité à **fongicide COTEGRA** chez l'agent pathogène.
- Lorsque la maladie continue de progresser après le traitement avec ce produit, ne pas augmenter la dose d'application. Cesser d'employer le produit et opter, si possible, pour un autre fongicide ayant un site d'action différent.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un agent pathogène précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.
- Pour plus d'information et pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à BASF au 1-877-371-2273.

## MÉLANGE

1. S'assurer que le réservoir du pulvérisateur est propre avant l'emploi. Nettoyer le réservoir en respectant les recommandations relatives au nettoyage retrouvées sur l'étiquette du dernier produit utilisé.
2. Remplir le réservoir du pulvérisateur à moitié d'eau et débiter l'agitation.
3. Ajouter au réservoir la quantité requise du **fongicide COTEGRA**.
4. Ajouter au réservoir la quantité du produit d'association, si nécessaire.
5. Continuer l'agitation lors de l'ajout du reste de l'eau dans le réservoir.
6. Après usage, nettoyer le réservoir du pulvérisateur selon les précautions.

## RESTRICTIONS ET LIMITATIONS

1. Toutes les cultures peuvent être utilisées comme pâturage ou servir d'aliment pour le bétail 7 jours après le traitement.
2. Une restriction de reprise de semis de 14 jours est nécessaire pour toutes les cultures figurant sur cette étiquette. Une restriction de reprise de semis de 30 jours est nécessaire pour toutes les cultures N'APPARAISSANT PAS sur l'étiquette.
3. **NE PAS** utiliser dans les serres.

## **ENTREPOSAGE**

1. Conserver le produit non utilisé dans le contenant d'origine hermétiquement fermé. Protéger du gel.
2. **NE PAS** expédier ou entreposer près de la nourriture pour les humains et les animaux, des semences et des engrais.
3. Entreposer le produit sous clef dans un endroit frais, sec, bien ventilé et sans drain sous le plancher.

## **ÉLIMINATION**

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

### **Contenants Recyclables**

**NE PAS** utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

### **Contenants Récupérables**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant).

### **Contenant à Remplissages Multiples**

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

### **Contenants Non Récupérables**

Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale. Rendre le contenant inutilisable à d'autres fins. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

## **AVIS À L'UTILISATEUR**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.